

224C0489  
FR0010341032-FS0236

4 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**FONCIERE INEA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2024, la société par actions simplifiée Gest SAS<sup>1</sup> (2 place des Hauts Tilliers, 92230 Gennevilliers) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 avril 2024, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Gest Invest SC<sup>2</sup> qu'elle contrôle, le seuil de 15% des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir directement et indirectement, 1 433 084 actions FONCIERE INEA représentant 2 566 357 droits de vote, soit 13,22% du capital et 14,70% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Gest SAS <sup>1</sup>	577 120	5,32	1 154 240	6,61
Gest Invest SC <sup>2</sup>	855 964	7,90	1 412 117	8,09
<b>Total Gest SAS</b>	<b>1 433 084</b>	<b>13,22</b>	<b>2 566 357</b>	<b>14,70</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FONCIERE INEA.

<sup>1</sup> Détenue par la société PRRU, contrôlée à 100% par M. Philippe Rosio et sa famille, qui détiennent ensemble 51,05% du capital et des droits de vote de Gest SAS et Bootes, contrôlée à 100% par Mme Arline Gaujal-Kempler et sa famille, qui détiennent ensemble 48,95% du capital et des droits de vote de Gest SAS. Les sociétés PRRU et Bootes agissent de concert, étant précisé que M. Philippe Rosio est président-directeur général de FONCIERE INEA et que Mme Arline Gaujal-Kempler est directeur général délégué de Gest SAS.

<sup>2</sup> Société civile (sise 2 place des Hauts Tilliers, 92230 Gennevilliers) contrôlée par la société Gest SAS.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 17 459 483 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.